















Contrat de destination touristique « Soissonnais Valois »

2024 - 2027

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-1111-4,

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°20170738 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2022.01821 du conseil régional du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu la candidature présentée par le territoire du Soissonnais-Valois en date du 20 février 2024,

Vu la délibération n° 2024.01446 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 10 octobre 2024 autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique.

Vu la délibération n°28-2024 du Comité Syndical du PETR du Soissonnais et du Valois en date du 20 septembre 2024 autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique

Vu la délibération n°CC/2024/159 du Conseil Communautaire de GrandSoissons Agglomération en date du 10 octobre 2024 autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique

Vu la délibération n°67-24 du Conseil Communautaire de la communauté de communes Retz-en-Valois en date du 27 septembre 2024 autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique

Vu la délibération n°D2024_053 du Conseil Communautaire de la communauté de communes du Val de l'Aisne en date du 26 septembre 2024 autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique

Vu la délibération n°DE241001_02 du Conseil Communautaire de la communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château en date du 16 septembre 2024 autorisant le président à signer le présent contrat de rayonnement touristique

Vu la délibération n°2024-8 du Comité de Direction de l'Office de tourisme Soissonnais Valois en date du 13 septembre 2024 autorisant la présidente à signer le présent contrat de rayonnement touristique

ENTRE

La **Région Hauts-de-France**, dont le siège est à Lille (59000), 151 Boulevard du Président Hoover, représentée par le président du Conseil régional, Monsieur Xavier BERTRAND, ci-après dénommée « la Région »,

Hauts-de-France Tourisme, dont le siège est à Amiens (80000), 3, rue Vincent Auriol, représenté par le Président, Monsieur Daniel FASQUELLE,

Et d'une part

- GrandSoissons Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Alain Crémont
- La Communauté de communes Retz-en-Valois, représentée par son Président, Monsieur Alexandre de Montesquiou
- La Communauté de communes du Val de l'Aisne, représentée par son Président, Monsieur Thierry Routier
- La Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château, représentée par son Président, Monsieur Hervé Muzart

Et d'autre part

- Le PETR du Soissonnais et du Valois, représenté par son Président, Monsieur Alain Crémont
- L'Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois, représentée par sa Présidente,
 Madame Céline Le Frère
- Aisne Tourisme, l'agence de développement du tourisme de l'Aisne, représentée par son Président, Monsieur Pascal Tordeux

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

- → Vers une 4ème révolution touristique
 - La 1ère révolution touristique correspond à l'invention du tourisme en Europe à la fin du XVIII siècle. Au XVII, le voyage est une quête philosophique pratiquée par les élites cultivées ou par des pèlerins et des prêtres. Ces populations ont en commun une idée simple : voyager pour découvrir.
 - La 2è révolution touristique a été celle de la démocratisation du tourisme, amorcée un siècle plus tard et qui s'épanouit à partir des années 1950.
 - La 3è révolution touristique est celle de la mondialisation effective d'un tourisme en croissance exponentielle, avec l'essor des classes moyennes, l'apparition des compagnies low cost a été l'un des facteurs de l'augmentation des voyages de cette classe moyenne ou supérieure. La mise en tourisme devient totale.

La 4^{ème} révolution touristique : l'enjeu c'est de réinventer sans détruire. Cette 4^{ème} révolution du tourisme est inhérente à de profondes mutations aux plans économique, sociologique, numérique, écologique, ... avec un enjeu particulier afférent au tourisme durable

⊃ La 3ème Révolution Industrielle (REV3) en Hauts-de-France

Dans un contexte de transformations structurelle et conjoncturelle mondiales toujours plus difficiles à prévoir, les Hauts-de-France se transforment pour capter les opportunités liées à ce contexte de transitions :

- La transition énergétique, c'est choisir les sources d'énergie les moins émettrices de gaz à effet de serre et les plus renouvelables
- · La transition écologique, c'est viser la sobriété et l'efficacité dans l'usage des ressources
- La transformation numérique, c'est repenser ses processus de production et de vente à l'aube du digital
- La transformation des modes de consommation, c'est repenser l'usage des produits, leur fabrication et leur fin de vie.

Ces opportunités correspondent pleinement aux mutations identifiées de la 4^{ème} révolution du tourisme et guideront les actions mises en œuvre dans les contrats de destination touristique.

→ La stratégie régionale de territorialisation de la politique touristique

La Loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités des Hauts-de-France. Dans ce cadre d'organisation territoriale, la mise en place d'une politique de développement touristique efficace à l'échelle de la Région est liée à la capacité des collectivités à travailler ensemble sur le sujet.

Pour ce faire, la Région a engagé depuis 2017 une démarche de mise en convergence des territoires vers un objectif commun : le tourisme comme levier de développement économique et vecteur d'attractivité. Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.

En effet, si les territoires administratifs sont légitimes pour assurer le développement touristique et contribuer à son financement, ils n'ont pas toujours une réelle visibilité pour les visiteurs. Il est donc indispensable de travailler sur des **logiques de territoires d'expériences en transcendant les limites administratives des collectivités.** Cette approche doit permettre de rendre l'offre territoriale plus visible et lisible, de fluidifier le parcours du visiteur et donc d'optimiser l'expérience client et sa satisfaction et de **transformer les territoires en destination touristique** dotée des atouts nécessaires à leur attractivité.

Cette ambition est l'objet principal de la démarche et du présent contrat de destination touristique. Par cet outil, la Région, Hauts-de-France Tourisme et les territoires concernés formalisent la volonté commune d'engager une dialectique convergente nouvelle de développement touristique et de prendre des engagements réciproques afin de répondre aux défis touristiques de demain pour contribuer à l'attractivité régionale et au développement économique de la région.

Article 1 - Objet du « Contrat de Destination Touristique »

Le présent contrat formalise, à l'échelle de la destination du Soissonnais Valois, un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé.

Pour répondre à ces enjeux, une approche méthodologique partagée, la convergence des stratégies, la définition de priorités d'actions lisibles, la mise en place d'une gouvernance efficace et la mise en cohérence des moyens et initiatives des différents échelons de collectivités et d'organismes gestionnaires de la destination concernés sont recherchées.

Le Contrat de DESTINATION Touristique correspond à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il traduit le point de convergence entre les priorités touristiques retenues par l'ensemble des partenaires.

Il a pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

Article 2 – Présentation de la Destination du Soissonnais Valois



Annexes 1 – Les cartographies d'expérience

Au sein de la Région Hauts-de-France, la destination touristique du Soissonnais Valois correspond au périmètre couvert par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, composé de quatre intercommunalités : GrandSoissons Agglomération, la Communauté de communes Retz-en-Valois (CCRV), la Communauté de communes du Val de l'Aisne (CCVA) et la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château (CCCOC).

Le territoire comporte un peu plus de 107 000 habitants répartis sur 1 342 km² et fédère 164 communes.

EPCI	Population (2020 INSSE)	Communes	Superficie (en km²)
GrandSoissons	52 890	27	181
CCRV	28 935	54	534,4
CCVA	20 233	57	395,2
CCCOC	5 600	26	231,7
Total	107 658	164	1 342,3

Annexe 2 - Les communes de la destination du Soissonnais Valois

Géographie et histoire

La destination du Soissonnais-Valois s'étend sur la partie axonaise de la région naturelle du Soissonnais, qui comprend 3 sous-entités paysagères : la Vallée de l'Aisne, les Plateaux du Soissonnais et le massif forestier de Retz.

L'histoire du territoire est étroitement liée à l'Histoire et aux Rois de France : Clovis et Soissons, première capitale des Francs, que le site de Saint-Médard illustre particulièrement, et le château de Villers-Cotterêts et François 1er, au coeur de l'ancien Duché du Valois et lieu de villégiature de la branche Valois de rois de France puis de la branche cadette des Bourbons sont les fleurons de cette mémoire. L'extrémité Nord du territoire est plus marquée par les trois conflits contemporains, avec ses forts Séré de Rivières, le Chemin des Dames et l'immense camp militaire allemand du Wolfsschlucht II.

Le Soissonnais Valois dispose d'un riche patrimoine architectural :

- Des constructions militaires et médiévales modernes ;
- Des résidences de villégiature et de chasse ;
- Des édifices religieux ;
- Des sites liés aux trois conflits contemporains.

Enfin, le Soissonnais Valois comporte un nombre important de fermes, moulins, vendangeoirs et autres édifices agricoles dont l'architecture rivalise avec certains châteaux.

Le PETR

Le Pays du Soissonnais Valois a été créé en 2005 à l'échelle de GSA, de la CCRV, de la CCVA et de la CCCOC afin de constituer un cadre d'échanges entre les intercommunalités et favoriser l'adoption de politiques communes. Il est devenu le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) le 1^{er} janvier 2019, véritable outil de coordination supra communautaire, dont les missions sont :

- La conduite d'études de développement et d'aménagement à l'échelle du Soissonnais Valois ;
- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET);
- La coordination du développement touristique.

Depuis 2023, le PETR est engagé dans deux programmes d'ampleur :

- Le programme national Territoire d'Industrie ;
- Le programme européen LEADER, avec 3 objectifs stratégiques et 7 objectifs opérationnels, dont un fort axe sur le tourisme :
 - Un territoire qui accompagne la préservation des patrimoines et le développement d'un tourisme valorisant l'identité locale
 - Mettre en valeur le patrimoine local
 - Favoriser la promotion du territoire et la coordination des acteurs
 - Développer et diversifier l'offre touristique, de loisirs et culturelle
 - Un territoire qui s'appuie sur ses richesses et ressources pour dynamiser son économie
 - Accompagner la structuration de filières alimentaires et non alimentaires
 - Valoriser les circuits courts agricoles, la diversification et la circularité
 - o Un territoire qui met l'accent sur la proximité et l'accessibilité
 - Favoriser les mobilités douces et partagées
 - Améliorer la proximité des commerces et des services du quotidien

Le tourisme

Les EPCI membres du PETR et leurs offices de tourisme coopèrent depuis plusieurs années sur des actions de communication et de promotion communes.

En 2016, un premier grand pas avait été franchi avec la création de la marque « LA PAUSE » pour la destination du Soissonnais Valois.

Aujourd'hui, la destination a franchi une nouvelle étape, avec la création de l'office de tourisme mutualisé, sous la forme d'un EPIC, au second semestre 2024.

L'EPIC Soissonnais Valois Tourisme se construit autour d'un positionnement identitaire fort : le berceau des Rois de France et de la Langue Française.

Un contexte favorisant le développement des activités touristiques

Le Soissonnais Valois bénéficie d'une situation géographique privilégiée, aux portes des grands bassins de clientèles de la région parisienne et des pays nord-européens, et au carrefour de destinations emblématiques de la France (Paris, la Champagne, Chantilly, Disneyland Paris, le Parc Astérix, etc.).

Le territoire bénéficie de bonnes conditions de desserte (ligne ferroviaire Paris – Hirson/Anor, RN2 vers Paris et Roissy Charles de Gaulle, RN31 Reims-Rouen via Compiègne et Beauvais). Cette organisation place le Soissonnais Valois à 1h de Paris et à quelques heures des pays nordeuropéens.

La richesse de son Histoire, la diversité et la qualité des patrimoines paysagers, naturels et bâtis, le caractère urbain/rural offre un cadre favorable au développement des activités touristiques.

De plus, l'ouverture de la Cité Internationale de la Langue Française au Château de Villers-Cotterêts en 2023 permet au territoire de bénéficier d'un nouveau rayonnement à grande échelle.

<u>Article 3 – Les ambitions et les axes opérationnels de la Région et de la destination</u>

Le tourisme est une activité porteuse de développement économique et vecteur d'attractivité permettant de conforter le développement économique d'un territoire. Ainsi, le contrat de destination touristique répond à la volonté de la Région et de Hauts-de-France Tourisme d'accompagner les territoires dans leur transformation visant à en faire des destinations reconnues et recommandées par les clientèles de proximité, de voisinage et internationales. Pour ce faire, il s'agit notamment d'assurer la cohérence et l'articulation des projets, des actions et des outils entre les différents niveaux de collectivités et d'organismes territoriaux de tourisme au regard de leurs enjeux respectifs.

Pour ce faire, au regard des différentes évolutions du tourisme, l'attractivité d'une destination passe nécessairement par :

- Une identification précise de ses marchés et clientèles cibles, complétée par une approche segmentée de ces clientèles afin de connaître leurs attentes ;
- Une connaissance actualisée de ses offres en hébergement et en activités et de leur fréquentation ;
- Une vision de ses atouts qui font son identité et qui la différencient ;
- Une stratégie partagée de développement et de transformation de son offre afin de l'adapter aux attentes de ces clientèles pour renforcer sa lisibilité;
- Une stratégie partagée de mise en marché au niveau local, national et international pour optimiser sa notoriété et son image.

L'objectif est ici d'engager des actions renforçant leur compétitivité par une offre segmentée attractive répondant aux attentes des visiteurs, créant un avantage comparatif significatif et générant de la valeur ajoutée pour le territoire.

Outre l'appui à la destination dans la définition de sa stratégie de développement et de marketing touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme l'accompagneront dans la mise en œuvre des actions concrètes exprimées au présent contrat qui répondront aux priorités conjointement définies en termes de transformation de l'offre et de mise en marché.

Après avoir engagé dès 2017 une 1ère génération de contrat de rayonnement touristique, la Région et Hauts-de-France Tourisme proposent une 2ème génération de contrat davantage axée sur la notion de destination touristique centrée sur l'approche client et la transformation de l'offre pour la faire correspondre aux attentes de la clientèle et intégrant les étapes du marketing et de la mise en marché.

Par ailleurs, au volet territorial de la politique touristique, la Région poursuivra la mise en œuvre des projets d'envergure régionale sur les mobilités douces (vélotourisme, nautisme et plaisance, tourisme équestre), l'innovation touristique sous toutes ses formes, le tourisme de mémoire, la médiation et la ludification des patrimoines ou encore le tourisme gourmand et gastronomique. Ces projets régionaux pourront ainsi, au regard des atouts et enjeux de la destination, s'ancrer dans le plan d'actions de la destination.

3.1 Présentation de la stratégie de développement touristique et marketing de la destination

Positionnement de l'offre existante

Le positionnement identitaire de la destination est : « Le berceau des Rois de France et de la langue française ».

Le territoire comprend 2 typologies d'offres pour la destination. La distinction entre ces 2 typologies est cruciale pour agir en accord avec les attentes des visiteurs et leurs critères d'expériences recherchées.

- Les incontournables

Ils caractérisent l'identité et la singularité du territoire. Ce sont les demandes clés et récurrentes exprimées par les clients cibles dans les lieux d'accueil et sur les sites internet.

Les insoupçonnables

C'est un panel d'offres satellites et additionnelles de sites de visite et d'activités, proposés par les offices afin de prolonger l'excursion ou le séjour du visiteur.

Diagnostic du territoire (matrice FFOM)

Les forces du Soissonnais Valois :

- Dynamisme économique du territoire ;
- Bonne accessibilité et connexion ferroviaire avec l'IDF;
- Patrimoine historique et culturel riche et varié ;
- Ensembles géographiques valorisables ;
- Organisation collective du territoire :
- Office de tourisme mutualisé ;
- Notoriété de la plus grande ville du territoire (Soissons) ;
- Hébergements marchands ;
- Hôtellerie de plein-air ;
- Bon niveau de gamme de la capacité hôtelière bon niveau de gamme ;
- Meublés de tourisme nombreux et bien qualifiés ;
- Clientèles touristiques françaises,
- Captation d'une clientèle touristique étrangère, notamment grâce au camping de Berny-Rivière.

Les faiblesses du Soissonnais Valois :

- Taux de chômage élevé, diminution de l'activité industrielle ;
- Une accessibilité limitée en raison de réseaux routier et ferroviaire perfectibles avec les Hautsde-France;
- Impact des régions voisines, notamment l'Ile-de-France et le Grand Reims ;
- Communication digitale perfectible ;
- Faible notoriété du territoire en tant que destination touristique ;
- Offre d'hébergement inégalement répartie ;
- Manque d'homogénéité du niveau d'attractivité touristique ;
- Quelques hôtels indépendants loin des grands axes et pas d'hôtel de chaîne sur Villers-Cotterêts;
- Forte densité de restaurants peu qualifiés, avec une amplitude d'ouverture inadaptée ;
- Niveau de qualification des campings à améliorer ;
- Des lieux de visite de taille modeste, au contenu peu différenciant avec un faible niveau d'adaptation aux attentes des clientèles familiales ;
- Faible proportion des demandes étrangères ;
- Analyse des avis clients qui révèle un taux de recommandation à améliorer ;

Les opportunités du Soissonnais Valois :

- Proximité de la région Parisienne qui favorise l'économie du territoire et l'accueil de promoteursinvestisseurs ;
- Plusieurs gares reliées directement à l'IDF et notamment à la gare du Nord ;
- Situé à 100 km des deux plus importants aéroports français en termes de trafic passagers ;
- Projet de liaison ferroviaire Soissons->Roissy;
- Ouverture récente de la Cité internationale de la langue française ;
- Voies vertes sur le territoire, reliées aux territoires voisins.

Les menaces du Soissonnais Valois

- Des démarches abouties comme celles de Chantilly et Reims, concurrents du Soissonnais Valois :
- Risque que des destinations proches se positionnent sur les mêmes stratégies que la destination Soissonnais-Valois.

FFOM dynamique

Forces – Opportunités :

- La bonne accessibilité et connexion ferroviaire avec l'IDF et une fréquentation des gares du territoire en hausse / Le territoire compte plusieurs gares reliées directement à l'IDF et notamment à la gare du Nord (1ère gare européenne);
- Le dynamisme économique du territoire est supérieur à la moyenne départementale principalement sur le secteur de Soissons / Il est également situé à moins de 100 km des deux plus importants aéroports français en termes de trafic passagers ;
- Un territoire bien pourvu en hébergements marchands / L'ouverture récente de la Cité internationale de la langue française ;
- Des meublés de tourisme nombreux et bien qualifiés, l'hôtellerie de plein-air pèse les 2/3 du territoire et présente un très bon niveau de qualification et un taux d'occupation exceptionnel / La proximité de la région Parisienne favorise l'économie du territoire et l'accueil de promoteurs-investisseurs. Elle garantit également une importante zone de chalandise.

Forces / Menaces (menace à neutraliser)

 Les Offices de Tourisme du territoire finalisent la structuration de l'office de tourisme mutualisé / Risque que des destinations proches se positionnent sur les mêmes stratégies que la destination Soissonnais-Valois.

Menaces - Faiblesses

- L'analyse des positionnements des différents concurrents révèle des démarches abouties comme celles de Chantilly et Reims. On note de vrais choix stratégiques, des offres segmentées, des outils de communication modernes et en lien avec leurs stratégies. Ces deux territoires constituent de ce fait des concurrents importants pour le Soissonnais Valois / Une communication digitale perfectible engendrant notamment une faiblesse des interactions web ;
- L'analyse des positionnements des différents concurrents révèle des démarches abouties comme celles de Chantilly et Reims. On note de vrais choix stratégiques, des offres segmentées, des outils de communication modernes et en lien avec leurs stratégies. Ces deux territoires constituent de ce fait des concurrents importants pour le Soissonnais Valois / Faible notoriété du territoire. La comparaison avec ses concurrents révèle qu'il ne semble pas exister en tant que destination touristique.

• Présentation de la stratégie actuelle marketing de la destination

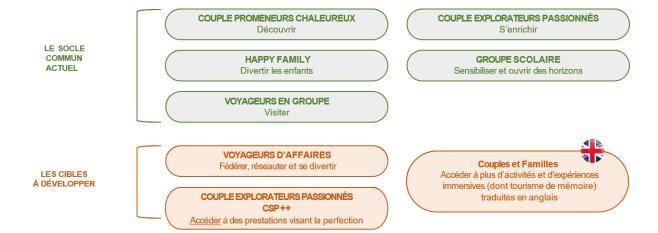
La destination du Soissonnais-Valois est une destination en croissance.

Ainsi, il est nécessaire de :

- Déclencher l'envie de venir (par les offres incontournables) ;
- Prolonger le temps de séjour (par les offres insoupçonnables) ;
- Développer les flux de visiteurs sur les territoires, en collaboration avec les socio-professionnels du territoire (en valorisant l'ensemble de la destination et en enrôlant les prestataires) ;
- Coller à la stratégie marketing et à la politique touristique régionale (séduire et convaincre, faire partie des destinations phares).

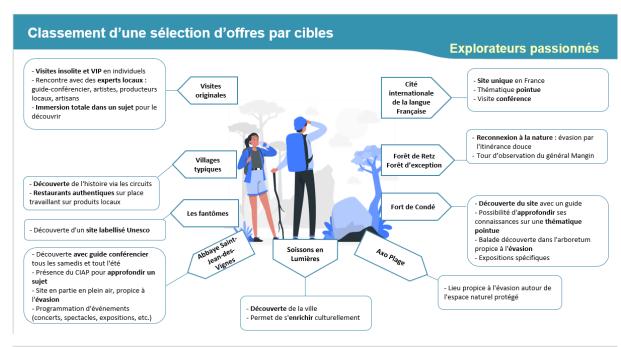
Les segments de clientèles

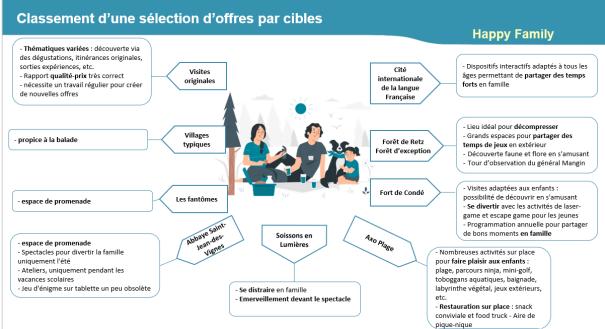
Les cibles du territoire sont basées sur l'analyse des statistiques dans nos différents points d'accueil.



 Quelles priorités d'actions : les priorités d'actions pour transformer l'offre en produit et l'adapter aux attentes des clientèles







Pour ancrer les projets touristiques, le territoire a défini quatre univers de l'expérience touristique.

Chacun de ces univers comprend des axes stratégiques de développement.

- Contempler et se connecter : activités de bien-être, **gastronomie** locale, reconnexion contemplative avec la **nature**, visite de jardins et lieux sacrés inspirants ;
- Se divertir : parcs d'attraction, escape game, programmation musicale, festivals, fêtes traditionnelles ;
- Découvrir et apprendre : **patrimoine** et mémoire locale ou nationale, musées, expositions, savoir-faire (artisanat d'art, producteurs...), **histoire et culture** ;
- S'évader et se dépenser : activités sportives douces ou plus intenses au plus proche de la nature, loisirs de nature, **itinérance** pédestre ou cyclable.

L'offre existante et à développer, par univers et par cibles, est présentée en annexe 4.

Ancrage des projets touristiques régionaux (Gastronomie / Mémoire / Itinérance / Innovation/ ...)

Evocation des activités du territoire, s'il y en a, avec les sujets suivants : les mobilités douces (vélotourisme, nautisme et plaisance, tourisme équestre), l'innovation touristique sous toutes ses formes, le tourisme de mémoire, la médiation et la ludification des patrimoines ou encore le tourisme gourmand et gastronomique

Un certain nombre de projets locaux s'inscrivent dans la stratégie touristique régionale.

De manière non exhaustive, en voici les principaux, par thématique :

Offres et projets autour des mobilités douces :

- La voie verte Soissons-Compiègne ;
- La voie verte Pierrefonds-La Ferté Milon (en projet) ;
- La route équestre européenne d'Artagnan ;
- Les berges de l'Aisne et cours d'eau du territoire ;
- Le développement des équipements d'accueil et de l'offre d'activités et d'animation sur et aux abords des cours d'eau ;
- Le développement des activités nautiques sur les cours d'eau (Aisne, Ourcq, canaux, etc.).

Offres et projets autour du tourisme de mémoire :

- Les fantômes de Landowski, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Le chemin des Dames :
- Les cimetières et monuments militaires (cimetière danois de Braine par exemple) ;
- La Tour du général Mangin;
- Le camp militaire allemand du Wolfsschlucht II.

Offres et projets autour de la ludification des patrimoines :

- Le fort de Condé;
- L'Abbaye Saint-Jean des Vignes;
- L'Abbaye Saint-Médard;
- La Cité internationale de la langue française / château de Villers-Cotterêts ;
- La mise en scène de monuments ;
- La valorisation du bourg de la Ferté Milon et plus largement, des centres historiques ;
- La valorisation des châteaux et donjons.

Offres et projets autour du tourisme gourmand et de la gastronomie :

- Le haricot de Soissons ;
- Les fermes locales et circuits-courts.

Les thématiques historiques (les mérovingiens et Clovis, Charlemagne, Dumas, le Vase, etc.) et naturelles (forêt de Retz _ labellisée Forêt d'exception, vallée de l'Aisne, etc.) peuvent faire l'objet de valorisations touristiques.

Mise en marché, Stratégie marketing future

Indiquer la stratégie et les moyens utilisés : salons, campagnes digitales, promotions visuelles, collaboration avec Aisne Tourisme et HdF Tourisme, ...

Une charte graphique à l'échelle du nouvel office de tourisme est en cours d'élaboration.

La stratégie de l'office de tourisme mutualisé est en cours d'élaboration, les grands axes ont été identifiés.

Stratégie digitale

L'office de tourisme mutualisé, créé en 2024, va bénéficier d'un nouveau site internet, ce qui permettra dans un premier temps la valorisation en ligne du territoire. Des pages « expériences » y seront publiées.

Un plan média annuel va être défini et intégrera la presse, le web, les réseaux sociaux, des brochures et flyers, des campagnes digitales sponsorisées, etc.

Une ligne éditoriale spécifique aux réseaux sociaux va être établie.

Les contenus seront valorisés sur Google et Tripadvisor.

Une newsletter va être créée pour communiquer sur l'agenda de la destination. Une newsletter à destination des collectivités du territoire pourra également être créée.

Stratégie print

Des brochures spécifiques vont être créées : brochure groupe, brochures scolaires et brochure visite pour les individuels.

L'office de tourisme Soissonnais-Valois va candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Guide du Routard.

Des communications seront relayées dans la presse locale et la presse spécialisée.

Présence physique

La mutualisation de l'office de tourisme va permettre d'enraciner l'harmonisation des pratiques d'accueil et d'information mise à disposition, dans l'objectif de diffuser l'image d'une destination cohérente.

Des points d'information touristiques saisonniers pourront être créés.

Il est prévu des participations à des salons dans le nord de la France, à Paris, et en Belgique (salon Tourissima, salon mondial du tourisme de Paris, salon des vacances, fête du château de Villers-Cotterêts, Foire expo Retz-en-Valois, salons grand public, salons professionnels numérique et communication).

Collaborations / partenariats

Une collaboration avec la Région Hauts-de-France sera mise en place (valorisation des sorties originales/Idéaux/stratégies relations sur les marchés étrangers).

Différents partenariats pourront également être engagés (ex. Convention de partenariat TER HDF, Cité internationale de la langue française, soutient filière haricots de Soissons, etc.).

Des collaborations avec Aisne Tourisme et Hauts-de-France Tourisme seront à prévoir. Par exemple, en 2024, le PETR du Soissonnais et du Valois collabore avec Aisne Tourisme pour le déploiement d'une nouvelle offre de géocaching touristique « Louison Pignon » sur Berny-Rivière / Vic-sur-Aisne. C'est une offre qui a vocation à être étendue à d'autres endroits du territoire.

L'office de tourisme travaillera également à obtenir une labellisation pour sa destination touristique Soissonnais-Valois.

3.2 Les axes opérationnels de développement de la destination

Au regard de ces éléments, les axes opérationnels de développement de la destination sont définis segments par segments.

Segment 1 : les promeneurs chaleureux

- Favoriser les interactions, animations et l'identification des offres insoupçonnées ;
- Développer une offre de restauration, avec décor en immersion avec les traditions locales, sur ou à proximité des sites de visite ;
- Développer l'offre événementielle hors saison ;
- Développer l'offre d'hébergement avec une localisation centrale ;
- Favoriser l'émergence de solutions d'itinérance douces et d'équipements liés à ces itinérances.

Segment 2 : les explorateurs passionnés

- Favoriser l'émergence de prestations et l'identification sur les offres insoupçonnées et incontournables ;
- Soutenir la création d'offres de restauration authentique et hauts de gamme, et promouvant les produits locaux ;
- Développer l'offre événementielle hors saison ;
- Soutenir la création d'hébergement authentiques et hauts de gamme et le déploiement de services à destination des clients ;
- Favoriser l'émergence de solutions d'itinérance douces et d'équipements liés à ces itinérances.

Segment 3: Happy family

- Diversifier les animations à destination des familles sur les sites de visite ;
- Accompagner le déploiement de services à destination des familles, tels que des parcs animaliers, parcs d'attractions, loisirs extérieurs, etc. ;
- Développer une offre de restauration familiale sur ou à proximité des sites de visite ;
- Diversifier les services mis à disposition des familles dans les hébergements, tels que location de vélo, livraison de repas, etc. ;
- Mettre en place du mobilier et des équipements à destination des familles, par exemple des espaces de pique-nique, toilettes, jeux pour enfants, etc. ;
- Favoriser l'émergence de solutions d'itinérance douces et d'équipements liés à ces itinérances.

Annexe 5 : tableau détaillé des axes à développer par segment de clientèle

Globalement, le Soissonnais Valois manque d'hébergement à destination des Promeneurs chaleureux et des Explorateurs passionnés. On notera également un manque de services dans les hébergements pour les Happy Family.

CF annexe 6 – carte des carences en hébergements

Les axes de coopération avec les territoires voisins

La destination Soissonnais Valois se fixe pour objectif de développer des coopérations avec :

- Le Sud de l'Aisne, notamment sur la thématique des écrivains ;
- Le Pays Picard, la communauté de communes des Lisières de l'Oise, la communauté de communes Picardie des Châteaux, avec un axe stratégique autour des châteaux et des musées;
- Le Pays de Valois, avec qui nous partageons la forêt de Retz ;
- Le Grand Compiégnois, avec ici aussi un axe stratégique autour des châteaux et des forêts, notamment avec la véloroute en projet qui reliera Compiègne-Pierrefonds et Villers-Cotterêts.

Une collaboration peut également être développée autour du Chemin des Dames, une route départementale française dans le département de l'Aisne entre Laon, Soissons et Reims, en France.

Le Chemin des Dames est entré dans la mémoire collective pour avoir été le théâtre de plusieurs batailles meurtrières de la Première Guerre mondiale.

Des actions de collaboration pourront être envisagées avec les communes sur lesquels nous avons des cours d'eau en commun, ainsi que des voies cyclables, pour des projets liés à ces derniers. En effet, il semble indispensable de travailler en réseau d'attractivité touristique.

Le Bureau d'Information Touristique d'Axoplage attire également une population marnaise sur laquelle il peut être important de capitaliser, et donc une coopération avec le Grand Reims peut être envisagée. D'ailleurs, l'Office de Tourisme de Fismes relaie déjà les informations des évènements sur Axoplage.

Par ailleurs, une coopération pourrait également être développée avec la ville de Laon, située aux portes du territoire (Nord-Est). De manière plus globale, des axes de coopération peuvent être envisagés avec l'ensemble des territoires voisins du PETR sur les thématiques liées au tourisme.

Enfin, dans le cadre du programme Leader, il y a un objectif de coopération sur la thématique touristique avec les groupements d'action locale voisins.

Article 4 – Les engagements réciproques des signataires du contrat

4.1. Une sélection commune des actions à soutenir

Il est convenu entre la Région, Hauts-de-France Tourisme et la structure, qui co-exercent l'animation du présent contrat, qu'ils se réunissent à échéance régulière pour accompagner les porteurs de projets et formaliser un avis technique sur les projets présentés. Celui-ci fera l'objet d'une analyse par les services de la Région afin d'envisager et d'optimiser les possibilités de financements pour la mise en œuvre des actions au titre du présent contrat mais aussi des autres politiques mises en œuvre par la Région.

4.2 Engagement de la destination

Présentation par le territoire de son organisation et de ses conditions de participation au contrat (coanimation, ...)

S'inscrire dans la démarche de passage de l'économie d'équipements à l'économie des produits en collaborant avec Hauts-de-France tourisme sur trois points :

- La production d'idées découvertes originales à la journée segmentées, à destination de la cible « habitants » ;
- La production d'offres de séjours segmentées pour le marché français, sur la plateforme régionale weekend-hautsdefrance avec l'engagement d'un ou de plusieurs marketeurs à l'échelle de la destination dans le processus régional de « customisation »;
- La contribution à la conception d'offres produits illustrés sous la forme de carnets de séjours sur les marchés étrangers visés par le territoire en lien avec les business développeurs de Hauts de France Tourisme.

Diffuser et à faciliter la diffusion du magazine « Esprit Hauts-de-France » dans les points et bureaux d'accueil de la destination et dans les principaux sites touristiques

Disposer et alimenter un SIT connectée au SIT d'Hauts-de-France Tourisme

Favoriser l'utilisation d'outils de réservation chez les hébergeurs, compatibles avec l'outil de la plateforme régionale weekend-hautsdefrance. »

Organiser des ateliers de mise en synergie des communications en partenariat avec Hauts-de-France Tourisme, à l'occasion desquels les territoires inviteront leurs professionnels de la communication (communication, community managers, relations presse...) :

DHauts-de-France Tourisme y partagera la marque touristique régionale "La Générosité naturelle" et ses signes d'expression, qui pourront à ces occasions être enrichis d'illustrations territoriales et seront à mis à la disposition des professionnels de la communication

Des participants seront invités à rejoindre un réseau régional de communicants du tourisme, réseau d'échanges et de partage des contenus qui transforment le regard sur la région, grâce au tourisme.

La création de l'EPIC Tourisme Soissonnais-Valois est effective en 2024, son déploiement opérationnel est prévu en janvier 2025.

Sa gouvernance est représentative de la richesse du territoire, puisqu'elle est composée d'une part d'un collège public comptant des élus des quatre EPCI du territoire, et d'autre part d'un collège privé, comptant des socio-professionnels représentatifs des branches touristiques. Ces socio-professionnels ont par ailleurs joué un rôle essentiel à la création de l'EPIC puisqu'ils ont été consultés dans la construction de la stratégie de ce dernier.

Annexe 7 : gouvernance de l'EPIC Tourisme Soissonnais-Valois

Ainsi, le contrat de destination touristique sera co-animé entre le PETR du Soissonnais-Valois, l'EPIC Soissonnais Valois Tourisme, et les quatre EPCI membres du PETR, à savoir GrandSoissons Agglomération et les communautés de communes Retz-en-Valois, du Val de l'Aisne et du Canton d'Oulchy-le-Château.

4.3 Engagement de HDF Tourisme

Appui au travail sur les marchés et les clientèles ainsi qu'à la segmentation des clientèles Lien avec OGD

Observation : au regard de la réorganisation de l'écosystème d'observation, définir entre OGD les modalités de mise en place d'un système d'observation partagé

Accompagnement marketing des porteurs de projet (guichet unique)

Mise à disposition des données relatives aux études et enquêtes menées

Intégration des projets issus du contrat dans la plateforme weekend-hautsdefrance et connexion entre les contrats de destination et l'onglet « destination » du portail

Co-animation

4.4 Engagement de la Région

La Région interviendra en ingénierie : co-animation, accompagnement des porteurs de projet, guichet unique.

Elle interviendra en financement en indiquant la priorité à l'investissement et les exclusions (ingénierie, ADRT, ...).

Elle assurera le lien avec les autres politiques régionales (le contrat sera une porte d'entrée sur les politiques régionales pour les projets transversaux).

4.5 Engagement d'Aisne Tourisme

L'agence Aisne Tourisme intervient dans le cadre des missions que lui confie le Conseil Départemental, avec comme finalité le soutien au développement économique des territoires axonais par le développement touristique, notamment dans le cadre des priorités du schéma départemental actualisé en 2024.

L'agence se concentre sur l'accompagnement des porteurs de projets, des prestataires, des territoires et des investisseurs.

Elle se propose donc :

- De participer aux instances de suivi du contrat
- D'assurer l'accompagnement des porteurs de projets sélectionnés par le comité de suivi technique (point 5.2)
- De proposer un suivi d'observation territorialisé pour le secteur du Soissonnais-Valois dans le cadre du dispositif d'observation partagé ADT-CRT
- D'apporter son soutien à la mise en marché des offres dans le dispositif Weekend Esprit Hautsde-France dans le cadre de sa mission de coordonnateur à l'échelle de l'Aisne, en lien avec Hauts-de-France Tourisme
- D'apporter son soutien direct au développement de la filières fluvestre/vélotourisme (une priorité du schéma départemental), en fonction du niveau d'avancement des aménagements et des équipements (liaison Soissons- Compiègne et La Ferté Milon-Villers-Cotterêts -Soissons) et du degré de maturité des offres développées. Ce soutien passera notamment par des actions de business développement (prospection et accueil de Tour-Opérateurs) et de communication (voyages et accueils presse, ...) dans le cadre de l'animation des clubs et filières prioritaires dans l'Aisne, tels que définis par le schéma départemental actualisé en cours de validation.

Article 5 – Gouvernance et ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat

L'animation du contrat sera assurée par la structure identifiée sur la destination. Elle sera appuyée dans ce cadre par la MITA du CR et Hauts-de-France Tourisme (Cf. annexe 8)

5.1. Comité politique de pilotage

Le Comité politique de pilotage assurera la gouvernance locale du Contrat de Destination Touristique. Il sera coprésidé par le Conseil Régional des Hauts-de-France et le PETR du Soissonnais et du Valois. Il sera composé des signataires du présent contrat et se réunira au moins une fois par an. Il prend connaissance du bilan des actions soutenues et s'assure du respect des orientations inscrites au sein du contrat. Il propose, le cas échéant, les modifications nécessaires pour une mise en œuvre opérationnelle optimale du contrat.

5.2. Comité de suivi technique

Le Comité de suivi technique sera co-animé par le Conseil Régional des Hauts-de-France. Il sera composé des référents techniques des structures signataires du présent contrat (*cf annexe 7*) et ouvert aux acteurs concernés par sa mise en œuvre.

La fréquence, le calendrier et l'ordre du jour du comité de suivi technique seront déterminés conjointement par la Région et le territoire. Il se réunira à minima une fois par trimestre.

Le comité de suivi technique assure que les projets proposés s'inscrivent dans la stratégie du présent contrat. Il pourra réorienter certains projets si nécessaire vers d'autres accompagnements. Il établit un suivi des projets soutenus dans l'objectif du bilan annuel présenté au Comité politique de pilotage.

Article 6 – Evaluation et indicateurs de performance

- Nombre de dossiers traités par le comité technique
- Nombre de dossiers retenus par le comité technique
- Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une subvention dans le cadre du Contrat de Destination
- Typologie des dossiers subventionnés par nature des porteurs (publics, privés) et par nature d'offres (hébergement, activités, ...)
- Répartition géographique des porteurs par EPCI
- Total des sommes allouées dans le cadre du contrat de Destination.

Article 7 - Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature. Il couvre la période 2024-2027 et engage l'ensemble des signataires.

Article 8 – Communication

Les partenaires signataires et la Région assureront une communication régulière concernant les actions issues de ce contrat.

Dans ce cadre, elles s'engagent à :

- signaler leur soutien mutuel dans les actions de communication et sur les supports,
- se faire le relais de la démarche dans leurs publications internes.

En outre, tout projet de communication lié aux actions s'inscrivant dans les objectifs soutenus en commun par la Région et les partenaires signataires, doit respecter les chartes graphiques respectives, et les lois en vigueur, notamment les dispositions du code électoral.

Les partenaires signataires s'engagent à faire mention du présent partenariat dans le cadre des décisions prises en application du présent contrat.

Article 9 – Révision du contrat – Admission - Retrait

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une révision à mi-parcours sur la base d'un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de la démarche.

Par ailleurs, tout partenaire de l'espace de rayonnement pourra intégrer le présent contrat et tout signataire du présent contrat pourra s'en retirer par transmission d'une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception acceptée par l'ensemble des partenaires. Un avenant à ce présent contrat sera réalisé à cet effet.

Article 10– Litiges

En cas de contestation de la mise en œuvre du présent contrat, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif d'Amiens.

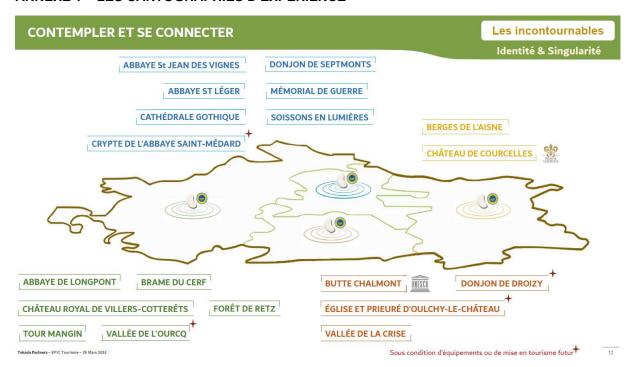
Fait à Soissons Le 23 octobre 2024

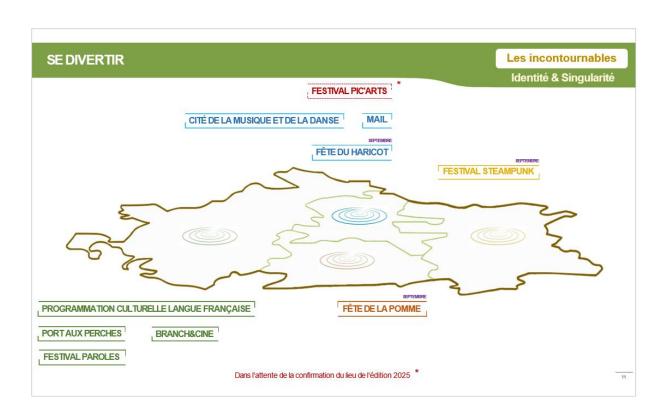
Pour la Région Hauts-de-France Pour Hauts-de-France Tourisme Le President Le Président Xavier BERTRAND Daniel FASQUELLE Pour GrandSoissons Agglomération Pour la Communauté de communes Retz-en-Valois Le Président e Président ommuna Monsieur Alain CREMONT Alexandre de MONTESQL Pour la Communauté de communes du Val de Pour la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château l'Aisne Le Président Le Président ROUTIER Hervé MUZART Pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pour Aisne Tourisme, l'agence de Soissonnais et du Valois développement du tourisme de l'Aisne Le Président Le Président Alain CRE Pascal TORDEUX

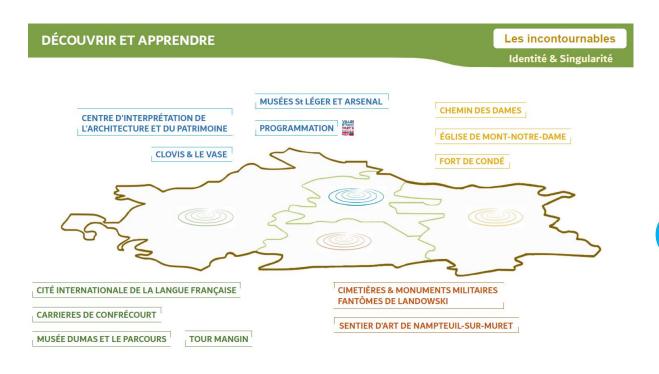
Pour l'EPIC Soissonnais Valois Tourisme La Présidente

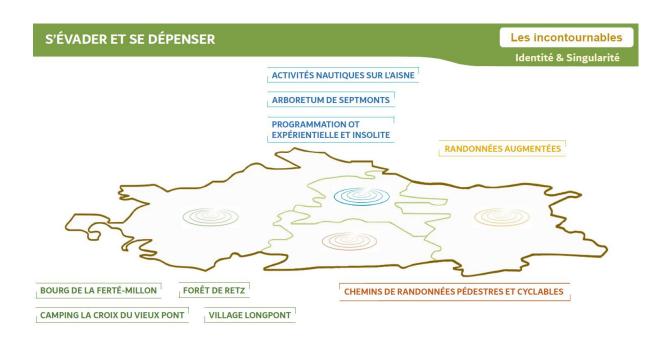
Céline LE FRERE

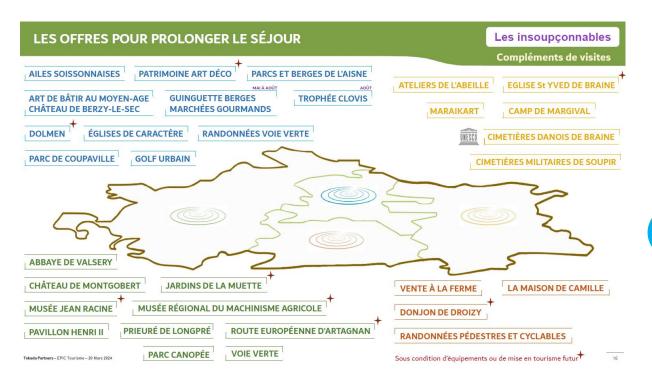
ANNEXE 1 – LES CARTOGRAPHIES D'EXPÉRIENCE











ANNEXE 2 – LES COMMUNES DU TERRITOIRE

GrandSoissons Agglomération

Acy	Cuisy-en-Almont	Septmonts
Bagneux	Juvigny	Serches
Belleu	Leury	sermoise
Bernoy-le-Château	Mercin-et-Vaux	Soissons
Billy-sur-Aisne	Missy-aux-Bois	Vauxbuin
Chavigny	Osly-Courtil	Vauxrezis
Courmelles	pasly	Venizel
Crouy	Ploisy	Villeneuve-Saint-Germain
Cuffies	Pommiers	Vregny

Communauté de communes Retz-en-valois

Ambleny	Faverolles	Montgobert	Saint-Christophe-à-Berry
Ancienville	Fleury	Montigny-Lengrain	Saint-Pierre-Aigle
Audignicourt	Fontenoy	Morsain	Silly-la-Poterie
Berny-Rivière	Haramont	Mortefontaine	Soucy
Bieuxy	La Ferté-Milon	Noroy-sur-Ourcq	Taillefontaine
Chouy	Largny-sur-Automne	Nouvron-Vingré	Tartiers
Coeuvres-et-Valsery	Laversine	Oigny-en-Valois	Troesnes
Corcy	Longpont	Passy-en-Valois	Vassens
Coyolles	Louatre	Pernant	Vézaponin
Cutry	Macogny	Puiseux-en-Retz	Vic-sur-Aisne
Dammard	Marizy-Saint-Mard	Ressons-le-Long	Villers-Cotterêts
Dampleux	Marizy-Sainte-Geneviève	Retheuil	Villers-Hélon
Dommiers	Monnes	Saconin -et-Breuil	Vivières
Epagny		Saint-Bandry	

Communauté de communes du Val de l'Aisne

Aizy-Jouy	Chavonne	Lhuys	Quincy-sous-le-Mont
Allemant	Chery-Chartreuve	Limé	Saint-Mard
Augy	Chivres-Val	Margival	Sancy-les-Cheminots
Bazoches-et-Saint-	Ciry-Salsogne	Missy-sur-Aisne	serval
Thibaut	Clamecy	Monampteuil	Soupir
Blanzy-les-Fismes	Condé-sur-Aisne	Mont-Notre-Dame	Tannières
Braine	Courcelles-sur-Vesle	Mont-Saint-Martin	Terny-Sorny
Braye	Couvrelles	Nanteuil-la-Fosse	Vailly-sur-Aisne
Brenelle	Cys-la-Commune	Neuville-sur-Margival	Vasseny
Bruys	Dhuizel	Ostel	Vaudesson
Bucy-le-Long	Filain	Paars	Vauxtin
Celles-sur-Aisne	Jouaignes	Pargny-Filain	Viel-Arcy
Cerseuil	Laffaux	Pont-Arcy	Ville-Savoye
Chassemy	Les septvallons	Presles-et-Boves	Vuillery
Chavignon	Lesges		

Communauté de communes du Canton d'oulchy-le-Château

Ambrief	Cuiry-Housse	Nampteuil-sous-Muret
Arcy-Sainte-Restitue	Droizy	Oulchy-la-Ville
Beugneux	Grand-Rozoy	Oulchy-le-Château
Billy-sur-Ourcq	Hartennes-et-Taux	Parcy-et-Tigny
Breny	Launoy	Rozières-sur-Crise
Buzancy	Le Plessier-Huleu	Saint-Rémy-Blanzy
Chacrise	Maast-et-Violaine	Vierzy
Chaudun	Montgru-Saint-Hilaire	Villemontoire
Cramaille	Muret-et-Crouttes	

ANNEXE 3 - ANALYSE AFOM SOUS FORME DE TABLEAU

Forces

Le dynamisme économique du territoire est supérieur à la moyenne départementale principalement sur le secteur de Soissons

La bonne accessibilité et connexion ferroviaire avec l'IDF et une fréquentation des gares du territoire en hausse

Un territoire au patrimoine historique et culturel riche et varié

Deux ensembles géographiques valorisables : la forêt de Retz (jumelle de celle de Compiègne) et la Vallée de l'Aisne, qui présentent une certaine notoriété

Un territoire qui continue de s'organiser collectivement (PETR, programme LEADER) Les Offices de Tourisme du territoire finalisent la structuration de l'office de tourisme mutualisé

La plus grande ville du territoire (Soissons) présente une réelle notoriété (ville visible depuis l'A1, l'A3 et la Francilienne)

Un territoire bien pourvu en hébergements marchands

L'hôtellerie de plein-air pèse les 2/3 du territoire et présente un très bon niveau de qualification et un taux d'occupation exceptionnel. Des constats biaisés par la présence du plus grand camping de la région : La Croix du Vieux-Pont, qui pèse près de la moitié du parc et 80% des nuitées du département. De ce fait, le territoire se positionne en tête de ses concurrents (nombre de lits en campings)

Une capacité hôtelière présentant un bon niveau de gamme. L'activité hôtelière se caractérise par la forte proportion de clientèles d'affaires

Des meublés de tourisme nombreux et bien qualifiés, qui enregistrent de bonnes performances (taux d'occupation, avis clients) grâce à la Une part importante de clientèles touristiques françaises (arrière-pays de la région parisienne).

Faiblesses

La ville principale du territoire, Soissons souffre d'un taux de chômage élevé, bien supérieur à la moyenne départementale. Elle est marquée par la diminution de l'activité industrielle

Une accessibilité limitée en raison de réseaux routier et ferroviaire perfectibles avec les Hauts-de-France, avec pour effet de faibles flux de clientèles d'étape étrangères. A titre d'exemple tous les concurrents du Soissonnais Valois disposent de sorties d'autoroute et pour certains d'une gare TGV ou d'interconnexions ferroviaires Le territoire subit l'impact des régions voisines, notamment l'Ile-de-France et le Grand Reims, que ce soit sur le plan économique ou identitaire

Une communication digitale perfectible engendrant notamment une faiblesse des interactions web (site, e- mails, réseaux sociaux)
Faible notoriété du territoire. La comparaison avec ses concurrents révèle qu'il ne semble pas exister en tant que destination touristique Une offre d'hébergement inégalement répartie sur le territoire et une carence en aire de camping-car

Le niveau d'attractivité touristique du territoire manque d'homogénéité Quelques hôtels indépendants loin des grands axes et pas d'hôtel de chaîne sur Villers-Cotterêts. Un taux d'occupation hôtelier inférieur à la moyenne départementale. Le territoire subit de plus une forte concurrence de la part des territoires voisins

Forte densité de restaurants peu qualifiés, avec une amplitude d'ouverture inadaptée

Un niveau de qualification des campings à améliorer (en dehors de la Croix du Vieux-Pont). Absence de campings sur la moitié sud du territoire, en découle une faible activité

Des lieux de visite de taille modeste, au contenu peu différenciant avec un faible niveau d'adaptation aux attentes des clientèles familiales (en dehors du Fort de Condé et de la Cité Internationale de la Langue Française). Le territoire souffre d'une forte concurrence en la matière (Sud Oise et région rémoise)

Faible proportion des demandes étrangères (en dehors de Soissons et Berny-Rivière). L'Office de Tourisme du Fort de Condé qui se fond avec le lieu de visite, n'est pas identifié en tant que tel. Vis-à-vis de ses concurrents, le territoire enregistre globalement moins de demandes et d'audience web et une faible activité réceptive L'analyse des avis clients révèle un taux de recommandation à améliorer, en raison principalement du nombre important d'avis inférieurs à étoiles sur les hôtels et les restaurants et de nombreux avis passifs sur les campings et les Offices de Tourisme

Opportunités

La proximité de la région Parisienne favorise l'économie du territoire et l'accueil de promoteurs-investisseurs. Elle garantit également une importante zone de chalandise (environ 10 millions d'habitants à 1h30 du territoire), comparable à des concurrents comme le Sud de l'Aisne et supérieur à Reims et au Pays Chaunois

Le territoire compte plusieurs gares reliées directement à l'IDF et notamment à la gare du Nord (1ère gare européenne)

Il est également situé à moins de 100 km des deux plus importants aéroports français en termes de trafic passagers

Le projet de liaison ferroviaire Soissons->Roissy, qui raccorderait directement le territoire au 2ème aéroport européen en trafic passagers Développement des voies vertes sur le territoire L'ouverture récente de la Cité Internationale de la Langue Française au Château François 1er de Villers Cotterêts.

Menaces

L'analyse des positionnements des différents concurrents révèle des démarches abouties comme celles de Chantilly et Reims. On note de vrais choix stratégiques, des offres segmentées, des outils de communication modernes et en lien avec leurs stratégies. Ces deux territoires constituent de ce fait des concurrents importants pour le Soissonnais Valois

Risque que des destinations proches se positionnent sur les mêmes stratégies que la destination Soissonnais-Valois.

ANNEXE 4 - OFFRE EXISTANTE PAR UNIVERS ET PAR CIBLES







Annexe 5 : tableau détaillé des axes à développer par segment de clientèle

Segment de clientèle	Axes opérationnels	Aspects à développer
Les promeneurs chaleureux	Médiation	Animations notamment dans nos offres insoupçonnées Signalétiques routières et parcours urbains thématiques Ouverture des sites au grand public
	Restauration	Ouverture ou installation de restauration sur les flux touristiques Harmonisation du lieu d'implantation avec le cadre, la carte et le service Implantation de restaurants avec décor en immersion avec les traditions locales Salon de thé
	Evènementiel	Forte saisonnalité : beaucoup d'événements concentrés sur septembre
	Hébergement Mobilité	Peu d'hébergement avec localisation centrale Développement des pistes cyclables, voies vertes et équipements connexes
		Randonnées cyclistes, pédestres et fluviales
Les explorateurs passionnés	Médiation	Ouverture des sites au grand public Visites guidées et prestations expertes notamment sur nos offres incontournables et insoupçonnées Équipe de guides-conférenciers restreinte Signalétiques routières ou parcours urbains thématiques
	Restauration	Restaurants authentiques sur place travaillant sur produits locaux Harmonisation entre le lieu, le cadre, la carte et le service Restaurants haut de gamme : gastronomiques, étoilés ou avec un chef renommé Actions en lien avec la Région Européenne de la Gastronomie Salon de thé
	Evènementiel	Forte saisonnalité : beaucoup d'événements concentrés sur septembre
	Hébergement	Cadre authentique reflétant l'âme du propriétaire et du lieu d'implantation Hébergement haut de gamme : hôtel étoilé ou hébergement avec services très développés
	Mobilité	Développement des pistes cyclables, voies vertes et équipements connexes
Happy family	Médiation	Visites, animations ou supports spéciales pour les familles Médiation interactive (application mobile, réalité virtuelle, etc.) Ciblage des autres zones de vacances (particulièrement la zone C) Programmation tout au long de l'année
	Divertissement	Sites et équipements dédiés aux familles (ex : parc animalier, etc.) Activités de loisirs (ex : parc d'attraction, loisirs extérieurs, etc.)
	Restauration	Restauration sur les sites Petite restauration artisanale (ex : kiosque à goûter, crêpes, glaces, etc.)
	Hébergement	Services dans les hébergements (ex : location vélo, livraison des repas, etc.)
	Equipements	Mobiliers urbains (ex : table de pique-nique, bancs, toilettes, etc.) Jeux pour enfants sur les sites
	Mobilité	Développement des pistes cyclables, voies vertes et équipements connexes Randonnées cyclistes, pédestres et fluviales

ANNEXE 6 - CARTE DES CARENCES EN HÉBERGEMENTS



ANNEXE 7: GOUVERNANCE DE L'EPIC TOURISME SOISSONNAIS-VALOIS

L'Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois est administré par un Comité de Direction.

Le Comité de Direction compte 3 collèges :

- Les Collèges N°1 et N°2 disposent de voix délibératives constitués de 18 élus des 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, et de 9 socio-professionnels, soit un total de 27 voix;
- Le Collège N°3 dispose de voix consultatives.

Les membres sont répartis de la manière suivante :

Collège N°1: 18 membres élus communautaires désignés par leur EPCI, dont :

- o 9 pour GrandSoissons Agglomération ;
- o 7 pour la Communauté de communes Retz-en-Valois ;
- o 1 pour la Communauté de communes du Val de l'Aisne ;
- o 1 pour la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château.

Collège N°2 : 9 membres représentants des professions directement intéressées par le tourisme et l'attractivité du territoire :

- o Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant ;
- o Chambre d'Agriculture de l'Aisne : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant ;
- o Filière 1 / Hébergement (Hôtels, Chambres d'hôtes, Campings, Meublés de tourisme, Gîtes de groupe/centre de vacances) : 2 membres titulaires et 2 membres suppléants ;
- o Filière 2 / Restauration, traiteur et café : 2 membres titulaires et 2 membres suppléants ; o Chambre d'Agriculture de l'Aisne : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant ;
- o Filière 3 / Loisirs, sites et équipements : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant ;
- o Filière 4 / Artisanat et circuits courts : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant ;
- o Filière 5 / Patrimoine, art et culture : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Collège N°3: Les membres avec voix consultative:

- O Les 4 Directeurs(rices) Généraux(ales) des Services des 4 EPCI ou leur représentant ;
- O Le Directeur(rice) du PETR du Soissonnais et du Valois ou son représentant ;
- O Toute personne qualifiée représentant d'une collectivité partenaire, sur proposition du Président(e).

ANNEXE 8 – ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE DESTINATION

- Le Pôle D'Equilibre Territoriale et Rural du Soissonnais et du Valois ;
- GrandSoissons Agglomération ;
- La Communauté de communes Retz-en-Valois ;
- La Communauté de communes du Val de l'Aisne ;
- La Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château;
 La Mission Ingénierie Tourisme et Attractivité de la Région Hauts-de-France;
- L'agence de développement du Tourisme dans les Hauts-de-France : Hauts-de-France Tourisme ;
- L'agence de développement du Tourisme dans l'Aisne : Aisne Tourisme.

PERSONNES CHARGÉES DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE (Comité de suivi technique)

Pour la destination :

- La chargé de mission coordination du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois : Adélaïde DUFRESNE
- La directrice de l'Office de Tourisme Soissonnais Valois Tourisme : Chloé BAJSAROWICZ
- La Responsable du service tourisme et de la communication de la communauté de communes du Val de l'Aisne : Bénédicte DOYEN
- La Directrice générale des services de la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château : Amandine TALLE
- Le Directeur Général Adjoint Développement économique, emploi et tourisme de GrandSoissons Agglomération : Florent THEVENIN
- La Directrice générale des services de la Communauté de communes Retz-en-Valois : Catherine DUCHENE

Pour la Région Hauts de France :

Mission Ingénierie Touristique et Attractivité : Laurence MOUTIEZ

Aisne Tourisme et Hauts-de-France Tourisme

NB : Ces noms sont donnés à titre indicatif ; en cas d'évolution les parties s'engagent à s'en informer mutuellement sans qu'il ne soit nécessaire de passer un avenant au contrat.

ANNEXE 9: MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA RÉGION

Les Bénéficiaires

- Entreprises (hors personnes physiques agissant à titre particulier, hors statut agricole et SCI),
- Associations (Loi 1901)
- Collectivités locales
- Etablissements publics
- Offices de Tourisme

Les critères de sélection

L'initiative des dossiers présentés appartient au territoire, aux partenaires signataires du contrat et à la MITA de la région Hauts-de-France sur la base de la stratégie territoriale inscrite dans chaque contrat de destination.

A ces critères s'ajoutent des critères de sélections régionaux :

Critères économiques

- Viabilité économique et pérennité confirmées par une étude préalable
- Création ou maintien d'emplois
- Formation des salariés
- Degré d'innovation du projet
- Impact en termes de fréquentation touristique et de consommation

Critères écoresponsables/REV 3

Le tourisme a vocation à se positionner au regard de la transition n°3 de la feuille de route 2022-2027 Rev3 du 23 juin 2022, celle des évolutions sociales et sociétales, notamment dans le domaine des usages et des besoins. Les critères seront réunis dans un guide référentiel qui s'appliquera aux projets ciblés dès sa validation.

· Critères touristiques et marketing

- Création d'une ou plusieurs nouvelles offres expérientielles adaptées aux cibles clientèles de la destination
- Offre en lien avec les compétences prioritaires régionales et/ou les priorités touristiques régionales
- Cohérence de la chaîne de prestations (accès accueil hébergement services)
- Mise en relation des porteurs de projet avec Hauts-de-France Tourisme en vue d'une éventuelle intégration de l'offre sur la plateforme Weekend Hauts-de-France

Les modalités d'intervention

Les projets proposés devront justifier d'un montant de dépenses éligibles supérieur à 30 000 €. Les projets retenus seront accompagnés dans la limite des crédits annuels inscrits au budget prévisionnel.

• Pour les projets en phase de maturation :

La Région propose une aide à l'ingénierie avec un taux d'intervention régionale maximum de **50% des dépenses éligibles**, dans la limite d'un **plafond d'aide fixé à 50 000 euros**.

Les dépenses éligibles sont les suivantes : les prestations d'études d'opportunité, de définition, de faisabilité, de programmation, de conception, préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un bureau d'études.

• Pour les projets en phase de réalisation :

La Région propose une aide à l'investissement et à la pérennisation avec un taux d'intervention régionale maximum de 30% des dépenses éligibles pour les organismes publics et de 20% pour les entreprises ou organismes assimilés, dans la limite d'un plafond d'aide fixé à 200 000 euros (sur une période de 24 mois).

Dépenses éligibles : Missions de maîtrise d'œuvre relatives à l'investissement concerné, travaux de second œuvre, investissements matériels relatifs à l'exploitation de l'activité du site ou de l'équipement concerné

Principales exclusions : Acquisition foncière, Travaux de gros œuvre, VRD, impôts et taxes, dotations aux amortissements et aux provisions, frais de gestion ou bancaire, charges exceptionnelles, signalétique non intégrée dans un projet touristique

• Pour les temps forts, promotion et animation de la destination :

La Région accompagne le développement marketing des territoires et la mise en convergence avec la dynamique de marketing partagé de Hauts-de-France Tourisme ainsi que les temps forts de la destination d'envergure nationale, voire internationale et sur plusieurs jours avec nuitées sur le territoire. La Région propose une aide pour les temps forts, promotion et animation de la destination avec un taux d'intervention régionale maximum de 30% des dépenses éligibles, dans le cadre d'une répartition équilibrée des coûts entre l'ensemble des collectivités et financeurs publics et dans la limite d'un plafond d'aide fixé à 100 000 euros.

Principales exclusions : poste RH de la structure

Taux de subvention publique

Le porteur de projet s'engage à respecter le droit européen de la concurrence et ses régimes exemptés. Le taux de subvention publique maximum pour un projet, toute aide confondue est de :

- 80% pour un organisme public
- 50% pour entreprises ou organismes assimilés
- 60% pour entreprises ou organismes assimilés disposant d'une contrepartie LEADER, sauf si carence ou insuffisance de l'initiative privée

Bases juridiques

- Règlement (UE) n°2023/2831 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, adopté par la Commission européenne le 13 décembre 2023 et publié au JOUE le 15 décembre 2023
- Régime d'aides exempté n° SA.111728, relatif aux aides en faveur des **PME** pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023
- Régime d'aide exempté n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la **culture et de la conservation du patrimoine** pour la période 2044-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements (UE) n°2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et n°2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023
- Régime cadre exempté de notification N°SA.111817, relatif aux aides en faveur des **infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles** pour la période 2024- 2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie N°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et modifié par le règlement (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023
- Régime d'aide exempté n° A.111668, relatif aux aides à finalité régionale (**AFR**) pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie N°651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023